

18 Jul 2025 -17:44

Appartient à Conseil des ministres du 18 juillet 2025

Médicaments et produits de santé : traitement de données à caractère personnel

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de la loi portant dispositions diverses concernant le traitement de données à caractère personnel, dans le cadre des médicaments et des produits de santé.

Cet avant-projet a pour but de préciser les différentes finalités pour lesquelles l'Agence fédérale pour les médicaments et produits de santé (AFMPS) est autorisée à traiter des données à caractère personnel en matière de dispositifs médicaux et aux médicaments vétérinaires. Il vise globalement à aligner la législation existante sur les obligations découlant du règlement général européen sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016.

L'avant-projet est soumis à l'avis de l'Autorité de protection des données. Il sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté

Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge

Porte-parole (FR)

+32 479 15 67 58

Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse

Porte-parole (NL)

+32 496 47 44 87

billy.buyse@vandenbroucke.fed.be